

Module 1

Document 3 – Un outil pour chaque type d'utilisation

Tâches

Fiche d'exercice 1

- 1. Accueil/enregistrement d'urgence.** Vous travaillez au sein du service d'enregistrement d'un centre d'accueil financé par le HCR. Vous avez pour responsabilité de veiller à ce que les personnes handicapées et leurs besoins soient identifiés.
 - Conformément aux procédures opérationnelles standard sur les besoins spécifiques mises en place dans le cadre de votre opération, les personnes handicapées font partie des groupes prioritaires pour les entretiens d'enregistrement et/ou l'orientation vers le personnel de protection, afin de déterminer leurs besoins urgents ou à long terme¹.
 - Le personnel qui se trouve aux points d'entrée/accès est au courant de ces processus accélérés, et une équipe est chargée de surveiller l'ensemble de la zone d'accueil afin de repérer rapidement en amont les personnes ayant des besoins particuliers, y compris les personnes handicapées, et de les faire avancer.
 - Toutefois, avec l'utilisation des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap, qui existaient déjà et reposaient uniquement sur des indices visuels, l'identification des personnes handicapées est restée insuffisante (1,2 %).
 - Plusieurs personnes ont signalé des difficultés d'accès aux toilettes du centre d'accueil, qui ne sont pas séparées et comportent des marches à l'entrée. D'autres ont éprouvé des difficultés à comprendre la langue employée au cours des procédures d'enregistrement.
 - Vous avez pour responsabilité de veiller à ce que les personnes handicapées et leurs besoins soient identifiés.

De quels types de données auriez-vous besoin ?

Dans quel but ?

Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?



¹ Pour en savoir plus sur les types de procédures d'accueil appliquées, veuillez consulter le chapitre sur la priorisation des personnes présentant des besoins spécifiques lors de la procédure d'accueil dans [Accueil – HCR – Orientations relatives à l'enregistrement et à la gestion de l'identité](#).

— Fiche d'exercice 2 —

2. Enregistrement continu. Vous participez à l'élaboration d'un exercice de vérification et de profilage des personnes réfugiées à l'échelle nationale, et vous avez pour mission d'améliorer les données relatives aux personnes handicapées.

- Les exercices de vérification visent souvent à élargir et à améliorer les données démographiques relatives aux personnes réfugiées². Dans ce cas, l'exercice concernera le déplacement prolongé d'environ 4 000 personnes réfugiées.
- Le questionnaire est conçu pour mettre à jour les données biométriques (sexe et âge uniquement à l'heure actuelle) et saisir des données supplémentaires sur le statut socioéconomique des personnes réfugiées et leur accès aux services de base (fréquentation scolaire, accès aux soins de santé, etc.).
- Le pourcentage actuel de personnes handicapées enregistrées dans le pays est très faible (1,2 %) par rapport à l'estimation globale (15 % de la population).
- Vous devez améliorer les données sur les personnes handicapées.

De quels types de données auriez-vous besoin ?

Dans quel but ?

Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?



² Pour en savoir plus sur les exercices de vérification, veuillez consulter la page suivante : [Exercices de vérification – HCR – Orientations sur l'enregistrement et la gestion de l'identité](#)

Fiche d'exercice 3

3. Protection contre la violence basée sur le genre/protection de l'enfance. Vous devez améliorer les services de protection contre la violence basée sur le genre et de protection de l'enfance au sein d'un centre communautaire. On vous rappelle de veiller à ce que les femmes, les filles et les garçons handicapés aient accès à ces services au même titre que les autres publics.

- Les données collectées au cours des enquêtes récemment menées dans le pays indiquent une prévalence de femmes handicapées (19 %) et d'enfants handicapés (9,5 %) supérieure aux chiffres rapportés par les services actuels de lutte contre la violence basée sur le genre et de protection de l'enfance (environ 1 %).
- Les services concernés se trouvent dans un centre communautaire (représenté sur la diapositive et l'image ci-dessous). Le manque d'accessibilité de la structure a fait l'objet de plusieurs plaintes.
- On vous rappelle de veiller à ce que les femmes, les filles et les garçons handicapés aient accès à ces services au même titre que les autres publics, et à ce que les données rendent compte de l'accès dont ils bénéficient.

De quels types de données auriez-vous besoin ?

Dans quel but ?

Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?



Fiche d'exercice 4

4. Redevabilité à l'égard des populations touchées. Vous mettez en place un système de retours et de réclamations à l'école et au centre médical communautaire, et on vous demande d'améliorer la collecte de données auprès des personnes handicapées.

- Le mécanisme actuel de retour d'information comprend une ligne téléphonique qui fonctionne uniquement dans la langue locale, ainsi que des boîtes à suggestions placées à l'entrée de l'école et du centre de santé communautaire.
- Les retours sont consignés dans un registre prévu à cet effet où les informations sont ventilées par sexe et par âge uniquement.
- Les avis recueillis lors des discussions de groupe indiquent que certains groupes n'ont pas accès à ces dispositifs. Leur avis n'est pas sollicité, notamment en ce qui concerne d'éventuels cas d'exploitation et d'abus, ou des pratiques discriminatoires.
- Il vous a été demandé d'améliorer la collecte de données auprès des personnes handicapées.

De quels types de données auriez-vous besoin ?

Dans quel but ?

Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?



Fiche d'exercice 5

5. Réinstallation des personnes réfugiées. Vous travaillez sur des procédures de réinstallation, et vous avez pour responsabilité de veiller à ce que les personnes réfugiées en handicapées aient accès aux mêmes possibilités de réinstallation que les autres personnes.

- De récents messages de plaidoyer émanant d'organisations de la société civile et d'États membres soutenant le Pacte mondial sur les réfugiés ont exprimé la nécessité d'inclure les personnes réfugiées handicapées lorsqu'il existait des possibilités de réinstallation, sur un pied d'égalité avec les autres personnes réfugiées.
- À l'heure actuelle, votre équipe opérationnelle ne sait pas exactement combien de personnes handicapées ont formulé des demandes de réinstallation.
- Le personnel chargé des entretiens de réinstallation a soulevé des questions concernant la définition de catégories de soumission de demandes de réinstallation adaptées aux personnes handicapées, mais aussi sur les points à prendre en compte avant et pendant ces entretiens.

De quels types de données auriez-vous besoin ?

Dans quel but ?

Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?



— Fiche d'exercice 6 —

6. Intégration locale. Vous étudiez les critères d'intégration des personnes réfugiées handicapées en coordination avec les partenaires nationaux chargés de la gestion du programme national de protection sociale à l'intention des personnes handicapées.

- Le gouvernement a accepté de faire des efforts en faveur de l'intégration locale des personnes réfugiées, qu'elles présentent ou non un handicap.
- Celui-ci dispose d'un programme de protection dédié aux personnes handicapées.
- Les autorités nationales délivrent aux titulaires de droits une carte d'invalidité qui leur donne accès à des avantages tels que des bourses d'études, des équipements d'assistance et des subventions d'accessibilité.
- Vous devez étudier les critères d'admissibilité des personnes réfugiées handicapées.

De quels types de données auriez-vous besoin ?

Dans quel but ?

Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?



Soutien

— Fiche « soutien » 1 —

Types de données relatives aux personnes handicapées

- **Données sur le statut de handicap** (personne handicapée ou sans handicap). Ce type d'information permet de ventiler les données et d'identifier les personnes qui risquent davantage d'être confrontées à des restrictions, entre autres problèmes (si on les associe à d'autres données). Ces données sont relativement faciles à recueillir.
- **Données sur les risques** et les difficultés auxquels sont confrontées les personnes handicapées. Ce type de données permet d'identifier les obstacles à l'égalité de participation de tous ainsi que les risques auxquels sont exposées les personnes handicapées.
- **Données sur les capacités des personnes handicapées et sur leurs besoins en matière d'assistance.** Ce type de données permet de cerner les différentes façons d'aider les personnes handicapées en fonction de leurs capacités et de leurs besoins.
- **Évaluation et détermination du handicap.** Ce type de données doit être utilisé uniquement pour garantir un accès approprié aux programmes ciblés. La collecte de ces données est complexe et coûteuse.



— Fiche « soutien » 2 —

Objectifs de la collecte de données

- Identifier les personnes handicapées pour **élaborer des politiques et des programmes adaptés**.
- Identifier les personnes handicapées pour assurer **une prise en charge en matière de protection**.
- Répertorier les **risques** auxquels sont exposées les personnes handicapées.
- Recenser les **obstacles** qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à certains lieux ou services.
- Déterminer les **préférences** et les **capacités** des personnes handicapées.
- Déterminer l'**admissibilité des ménages** comptant des personnes handicapées à certaines aides (demandes d'accès à une prestation de protection sociale, par exemple).
- Dégager les **tendances** en matière de prévalence/d'accès/d'impact sur les personnes handicapées dans les données des enquêtes ou services.



Outils

Fiche-outil 1

Outil 1 – Questions du Groupe de Washington

Objectif – Ces questions permettent d’identifier les personnes qui ont des difficultés à réaliser certaines activités élémentaires et universelles et qui, de ce fait, sont plus susceptibles de voir leur **participation sociale restreinte** dans un environnement inadapté. Cette brève série de questions correspond à une vision du handicap fondée sur le respect des droits.

Structure – La [brève série de questions sur le handicap du Groupe de Washington](#) regroupe six questions afin d’évaluer les activités ou « fonctions » élémentaires universelles : capacité à voir, à entendre, à se déplacer, à prendre soin de soi, à se concentrer et à communiquer. Les réponses à ces six questions permettent de déterminer si la personne est handicapée ou non. Par exemple : « Éprouvez-vous des difficultés à voir, même avec des lunettes ? »

- a. Non, pas du tout.
- b. Oui, un peu.
- c. Oui, beaucoup.
- d. Je ne vois rien du tout.

Les personnes qui sélectionnent les options c) ou d) en réponse à au moins l’une de ces six questions doivent être considérées comme handicapées dans le cadre de la ventilation des données.

Utilisation – Recueillez des données statistiques ventilées par statut de handicap. Ajoutées à une enquête comportant d’autres questions, ces questions démographiques permettent de comparer les degrés de participation à l’emploi, à l’éducation ou à la vie familiale des personnes sans handicap et des personnes handicapées afin d’évaluer l’inclusion sociale de ces dernières. À cet effet, ces données peuvent servir à contrôler l’efficacité des programmes et politiques visant à promouvoir la pleine participation.

Les questions du Groupe de Washington ont progressivement été utilisées en situation humanitaire pour identifier les personnes qui peuvent avoir besoin d’une assistance supplémentaire et bénéficier d’une prise en charge en matière de protection. Elles ont été incluses au système proGres (version 4) du HCR à ces fins.



Fiche-outil 2

Outil 2 – Codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap

Objectif – Ces codes ont été conçus et réévalués récemment pour améliorer l'identification des personnes handicapées, point d'entrée vers un accès renforcé à la protection, à l'assistance et aux solutions.

Structure – L'approche révisée de l'entité Handicap inclut la brève série de six questions et deux questions supplémentaires tirées d'autres ensembles de questions du Groupe de Washington, et vise à déterminer les difficultés supplémentaires rencontrées par les personnes handicapées (questions sur la mobilité du haut du corps et sur les émotions). Chaque question inclut également des questions destinées aux enfants, issues du [Module sur le fonctionnement de l'enfant du Groupe de Washington et de l'UNICEF](#).

Utilisation – L'identification des personnes handicapées au moment de l'enregistrement a pour objectif principal de recenser les personnes qui peuvent être confrontées à des risques accrus en matière de protection et/ou avoir besoin d'un soutien spécifique afin d'accéder au même titre que les autres à la protection, à l'assistance et aux solutions. Associées à d'autres données (notamment celles portant sur l'accès aux services), ces informations permettent de cerner les risques auxquels peut être confronté un groupe ou un individu.

[Orientations sur l'amélioration des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap](#)



Fiche-outil 3

Outil 3 – Outils d'évaluation des obstacles et de l'accessibilité

Objectif – Ces outils comprennent différentes évaluations utilisées pour déterminer les obstacles environnementaux et les solutions existantes pour y remédier.

Structure – Actuellement, il n'existe aucune méthode normalisée à l'échelle mondiale permettant de recueillir des données sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées. Dans certains cas, les données peuvent être recueillies par le biais d'évaluations et de consultations ciblées impliquant des personnes handicapées. Par exemple, il est possible d'organiser des « marches de repérage », afin de permettre aux personnes handicapées d'identifier les obstacles auxquels elles se heurtent lorsqu'elles veulent accéder à un service, l'utiliser, y entrer ou y circuler. D'autres approches comprennent des « audits autonomes » dans le cadre desquels les prestataires de services recensent les obstacles au regard d'une série d'exigences minimales en matière d'accessibilité (ils s'intéressent notamment à la manière dont les informations ont été mises à disposition, au respect des normes d'accessibilité au sein des infrastructures existantes, etc.). Enfin, des questions relatives aux obstacles et les préférences des personnes handicapées peuvent venir compléter les efforts de collecte de données qualitatives existants (p. ex., audits de sécurité et d'accessibilité).

Voici quelques exemples :

- [La boîte à outils de l'International Rescue Committee sur la prise en compte inclusive des besoins des personnes](#), qui comprend des « Questions permettant de collecter des données sur les obstacles en matière d'accès et les préférences », un outil d'« [Audit autonome](#) » comportant des questions relatives aux mesures d'accessibilité mises en place pour les mécanismes de plainte et de retour d'informations, ainsi que des recommandations visant à résoudre les obstacles potentiels identifiés.
- La [Matrice de suivi des déplacements – Évaluations multisectorielles des sites pour l'inclusion du handicap | Déplacements \(iom.int\)](#) comporte des questions complémentaires relatives aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées, à utiliser en parallèle de la matrice de suivi des déplacements.

Utilisation – Permet de déterminer les obstacles physiques, comportementaux, communicationnels et institutionnels rencontrés par les personnes handicapées, et de recueillir leur avis sur la manière de les atténuer.



Fiche-outil 4

Outil 4 – Processus d'évaluation et de détermination du handicap

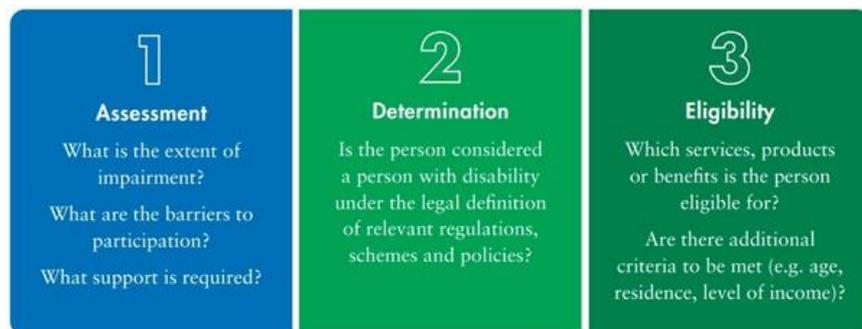
Objectif – Ces données permettent de recueillir des informations relatives aux personnes handicapées pour l'élaboration des politiques, la planification et la budgétisation, et de déterminer leur admissibilité à certains droits et avantages. Ces processus d'évaluation du handicap peuvent également servir à identifier les services dont les personnes handicapées ont besoin (réadaptation, éducation, etc.).

Structure

Évaluation du handicap : Permet de recueillir des données liées au handicap auprès des personnes concernées.

Détermination du handicap : Fait référence à la décision officielle qui, en fonction des conclusions de l'évaluation, détermine si une personne peut bénéficier du statut de personne handicapée (classé ensuite par type de handicap). Selon les pays, ce statut peut être officialisé par la délivrance d'une carte d'invalidité ou de tout autre document similaire pouvant notamment donner accès à certains services et avantages.

Utilisation – L'admissibilité des personnes handicapées aux différents types de protection sociale, d'assurance, et de services de santé et de soutien est souvent déterminée par des processus supplémentaires. Ces processus prennent en compte d'autres informations non liées au handicap : activités rémunératrices, éducation, etc.



Le graphique ci-dessus comprend des questions qui peuvent guider les processus d'évaluation, de détermination et d'admissibilité relatifs aux différents programmes de protection sociale (source : [HCR | Dossier d'information ODD-CDPH : objectifs de développement durable tenant compte de la question du handicap](#)).

Il est important de noter que les personnes réfugiées et apatrides en situation de handicap ne répondent pas toujours aux critères d'admissibilité figurant dans le troisième encadré, notamment lorsque ceux-ci exigent un statut juridique en matière de citoyenneté. Le HCR a parfois aidé les personnes réfugiées à accéder aux prestations et aux programmes d'aide aux personnes handicapées grâce à ses activités de sensibilisation et à sa collaboration avec des mécanismes de défense des droits humains. Le cas de Chypre est ici un bon exemple : [UN Human Rights Mechanisms in Practice - A Good Practice Guide \[Les mécanismes de défense des droits humains des Nations Unies – Guide des bonnes pratiques\]](#) ([unhcr.org](#))

Fiche-outil 5

Outil 5 – Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation – Personnes réfugiées handicapées

Objectif – Cet outil a été élaboré pour améliorer l'efficacité du HCR et harmoniser les procédures d'évaluation du handicap en vue de la réinstallation des personnes réfugiées handicapées.

Structure – Cet outil contient un guide d'utilisation comprenant des informations pertinentes sur le processus de réinstallation des personnes réfugiées handicapées, et un outil de réinstallation qui décrit, étape par étape, la manière d'évaluer le handicap, de déterminer si la réinstallation est la solution durable la plus appropriée et d'identifier les besoins de réinstallation de chaque personne réfugiée handicapée.

Utilisation – Cet outil peut servir à recenser les besoins en matière d'accessibilité et d'assistance dans le cadre des procédures de réinstallation, afin de veiller à ce que les informations pertinentes relatives au handicap soient recueillies et intégrées de manière adéquate au formulaire d'enregistrement, mais aussi à identifier les informations utiles à la sélection du pays de réinstallation.

